

A Monsieur le Président de l'université Toulouse Jean Jaurès

A Madame la Directrice de l'ESPE Midi-Pyrénées

A Mme la Rectrice de l'Académie de Toulouse

Toulouse le 21 décembre 2017,

Objet : élections aux Conseils d'Ecole et de Mention de l'ESPE

Mesdames, Monsieur,

Suite à la tenue des élections au Conseil d'école et aux conseils de mention de l'ESPE le 12 décembre 2017, la FSU 31, les sections du SNUipp-FSU 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81 et 82, les sections académiques du SNES-FSU, le SNUEP-FSU académique et le SNEP-FSU académique souhaitent dénoncer par ce courrier les conditions d'organisation de ce vote ainsi que plusieurs dysfonctionnements entravant le processus électoral.

L'arrêté électoral a été publié le 15 novembre 2017 mais les documents permettant le dépôt de candidature n'ont été disponibles que deux semaines avant la date du scrutin. Ce calendrier très contraint n'est pas de nature à favoriser la constitution de listes au niveau académique et la période de campagne électorale n'en est que réduite.

Pour ces élections 2017, la procédure de vote par procuration a été modifiée et complexifiée, éloignant encore davantage les usagers de ces élections. Cette nouvelle mesure entrave la participation du plus grand nombre. De plus, certains sites départementaux de l'ESPE (comme celui de Rodez ou de Cahors) n'ont pas reçu les formulaires de dépôts de procurations à temps pour qu'elles puissent être utilisées par les usagers. Le Lot n'a reçu les procurations que le lundi 11 décembre pour un dépôt au plus tard ce même jour à 12h.

Le conseil électoral qui devait se tenir le 1<sup>er</sup> décembre 2017 n'a pas été réuni car les services de l'ESPE ont estimé qu'il n'y avait aucun problème sur les listes. Or, à l'issue du dépouillement, des irrégularités ont été constatées.

L'information sur ces élections est réduite au minimum sur le site Internet de l'ESPE. Les listes de candidats et leur profession de foi n'y sont pas accessibles.

L'unique jour de vote exclut de fait de nombreux usagers qui, du fait de leurs obligations professionnelles, ne sont - pour beaucoup - pas présents sur les sites où sont implantés les bureaux de vote. Malgré nos demandes réitérées chaque année, il n'y a toujours pas eu de prise en compte de cette problématique.

Force est de constater que tout concourt à ce que le taux de participation à ces élections soit très faible d'une part, et que la portée de cette consultation électorale soit la plus réduite possible. Alors qu'il a déjà été fait le choix par Madame la Rectrice de minorer le nombre de

membres élus au sein du conseil d'école de l'ESPE Midi-Pyrénées lors de sa mise en place, ces entraves à la participation et ces irrégularités constituent au final un déni de démocratie et dénotent d'un dédain inacceptable pour la voix des usagers.

Afin de favoriser l'expression des usagers et leur représentation au sein du Conseil d'école de l'ESPE, nos organisations syndicales demandent :

- la publication de l'arrêté électoral au minimum un mois avant la date du scrutin ;
- la communication systématique et institutionnelle sur adresses électroniques des éléments de préparation du vote (listes d'électeurs, actes de candidature, modèles de procurations) ;
- l'organisation du vote sur une semaine, de manière à s'assurer que tout électeur puisse voter sur site.

Veillez accepter, Mesdames, Monsieur, l'expression de notre profond attachement à un service public d'éducation de qualité.

Les organisations syndicales signataires :

- FSU 31
- Les sections du SNUipp-FSU 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81 et 82
- Les sections académiques du SNES-FSU
- Le SNUEP-FSU académique
- Le SNEP-FSU académique